

FICHE D'ECART

Fiche n°

1

Réponse de l'exploitant attendue sous 3 semaines après la visite d'inspection

Exploitant : Agglomération de Provençes Site inspecté : Pépinière de l'Escaume Date de l'inspection : 20 juillet 2010

Constat de l'Inspecteur :

Pas de dispositif permettant l'évacuation des fumées.

INSPECTION

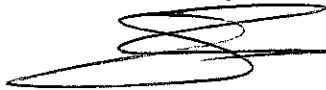
Ecart aux dispositions de :

(indiquer le référentiel réglementaire opposable)

ART. du 2 avril 1997 - Art. 2.4.

En cas d'omission, la liste des écarts établie à l'issue de la visite d'inspection pourra être complétée ultérieurement

Signature de l'Inspecteur

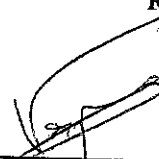


L'exploitant reconnaît avoir pris connaissance des écarts constatés par l'inspection

Représentant de l'exploitant

Fonction et Signature

Resp. travaux



Commentaires et réponses de l'exploitant : (suites envisagées, actions curatives et correctives avec leurs délais d'application)

Dans le cadre du programme budgétaire 2010, nous prévoyons les études et travaux pour mettre au norme les armoires à DTS non conformes.

EXPLOITANT

Suites susceptibles d'être données

Ecart levé	Oui <input checked="" type="checkbox"/>	Non <input type="checkbox"/>
Proposition de mise en demeure	Oui <input type="checkbox"/>	Non <input checked="" type="checkbox"/>
Proposition d'arrêté complémentaire	Oui <input type="checkbox"/>	Non <input checked="" type="checkbox"/>

Commentaires :

A vérifier lors d'une prochaine visite

L'inspection le : 25/04/2010

 Fiche soldée le :

DRIRE

FICHE D'ECART

Fiche n°

2

Réponse de l'exploitant attendue sous 3 semaines après la visite d'inspection

Exploitant : Agglo de Pau Site inspecté : Déchetterie de Pélissanne Date de l'inspection : 20 juillet 2010

Constat de l'inspecteur :

Pas de recensement fait sur la localisation des risques

INSPECTION

Ecart aux dispositions de :

(indiquer le référentiel réglementaire opposable)

AP du 2 avril 1997. Art. 6.3.

En cas d'omission, la liste des écarts établie à l'issue de la visite d'inspection pourra être complétée ultérieurement

Signature de l'inspecteur

L'exploitant reconnaît avoir pris connaissance des écarts constatés par l'inspection

Représentant de l'exploitant

Fonction et Signature

Resp. Trautau

Commentaires et réponses de l'exploitant : (suites envisagées, actions curatives et correctives avec leurs délais d'application)

EXPLOITANT

Après sollicitation de notre exploitant à propos de cet écart, des nouveaux panneaux avec les pictogrammes liés aux risques incendie (interdiction de fumer et déchets inflammables) ont été commandés et seront placés au niveau des flux présentant ce risque, à savoir, benne bois, benne végétaux, benne carton et colonne à huile.

Suites susceptibles d'être données

Ecart levé Oui Non
 Proposition de mise en demeure Oui Non
 Proposition d'arrêté complémentaire Oui Non

Commentaires :

A vérifier lors d'une prochaine visite

DIRE

L'inspection le : 25/07/2010

 Fiche soldée le :